

PIECE N°9 - AUTRES PIECES DU DAE

PROJET ÉOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT (70) COMMUNE DE ROCHE-ET- RAUCOURT

MARS 2025



PE DE ROCHE-ET-RAUCOURT

188 RUE MAURICE BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 - FRANCE

TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com

SAS AU CAPITAL DE 500€ - RCS MONTPELLIER 901 883 660

SOMMAIRE

1	PARCELLES CONCERNEES PAR LE PROJET	3
2	ZONE D'ETUDE DU PROJET	3
3	CERTIFICAT DEPOBIO.....	4
4	AVIS ARME, DGAC, METEO FRANCE.....	6
4.1	AVIS DE L'ARMEE.....	6
4.2	AVIS DE LA DGAC.....	10
4.2	AVIS METEO FRANCE - CERTIFICAT RADEOL.....	12

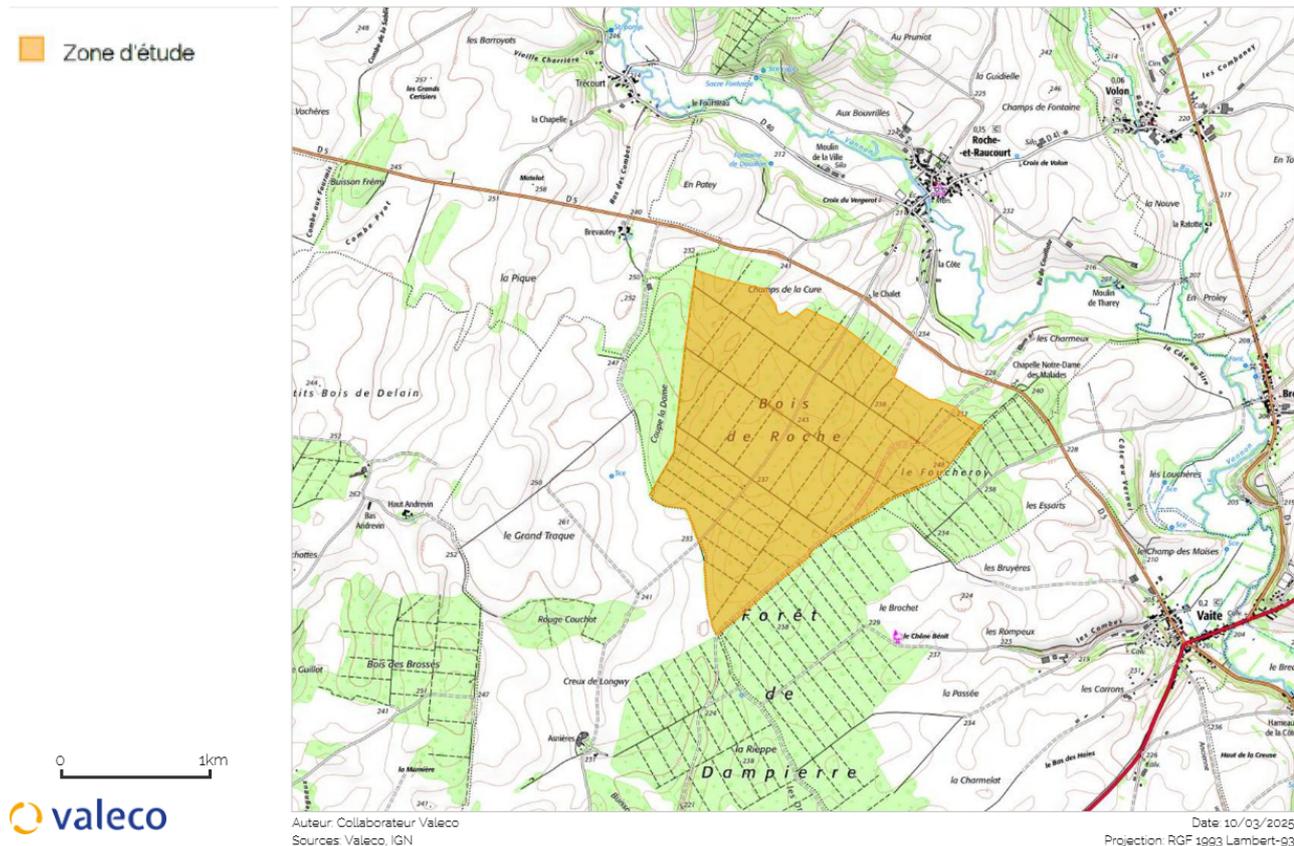
1 Parcelles concernées par le projet

Commune d'implantation	Code Postal	Section de la parcelle	Numéro de la parcelle	Superficie de la parcelle (m ²)	Emprise du projet sur la parcelle temporaire et permanente (en m ²)
Roche-et-Raucourt	70180	D	1027	1 261 985	29228
Roche-et-Raucourt	70180	D	1022	1 324 110	39391

2 Zone d'étude du projet

Projet éolien de Roche-et-Raucourt

Carte de la zone d'étude



3 Certificat Dépobio



Certificat de dépôt

Projet éolien de Roche-et-Raucourt

Date de dépôt : 05-03-2025 17:54



Jeux de données

14



Nombre de taxons

491



Nombre d'habitats

0



Nombre d'observations

5014

Cadre d'acquisition

Identification

Instance SNIP du cadre d'acquisition : 2ef55b93-2dae-5631-e063-0514a8c02aa2
Libellé du cadre d'acquisition : Projet éolien de Roche-et-Raucourt
Description : Le parc éolien de Roche-et-Raucourt est constitué de cinq éoliennes de puissance unitaire de 5,6 MW maximum, soit 28 MW de puissance au total, et de deux postes de livraison sur la commune de Roche-et-Raucourt. Les éoliennes ont une hauteur de mât maximale de 149 mètres et un diamètre de rotor maximale de 162 mètres pour une hauteur bout de pale maximale de 230 mètres. Le site est localisé entièrement sur des parcelles boisées. Les terrains sont concernés par une activité sylvicole. Ces espaces sont propices à l'implantation d'éoliennes, aussi bien d'un point de vue technique que réglementaire. En effet, il s'agit d'un site venté, suffisamment éloigné des habitations et des voies de communication principales. L'implantation répond à la majorité des préconisations des servitudes rencontrées et les secteurs présentant les plus forts enjeux pour la faune, la flore ainsi que le patrimoine ont été évités. Les impacts du projet ont été identifiés au travers d'une étude d'impacts et des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées lorsque cela s'avérait utile afin de les réduire.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Dates

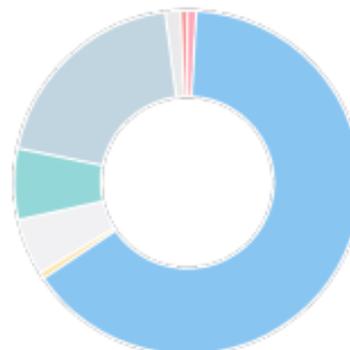
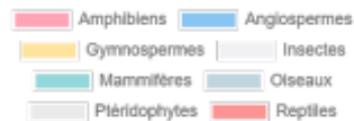
Date de lancement du cadre d'acquisition : 06/03/2025

Territoires concernés

Etendue territoriale : 353

Cible taxonomique

Répartition des espèces



Liste des jeux de données associés au cadre



2f0856a8-5929-ccf7-e063-0514a8c084c6
Données Insectes projet éolien de Roche-et-Raucourt - Opportuniste



2f0856a8-5928-ccf7-e063-0514a8c084c6
Données Insectes Projet éolien de Roche-et-Raucourt - Inventaire



2f0856a8-5924-ccf7-e063-0514a8c084c6
Données Amphibien Projet éolien de Roche-et-Raucourt - Opportuniste



2efa236e-263e-4d6b-e063-0514a8c00d28
Données Amphibien Projet éolien de Roche-et-Raucourt - Inventaire



2f1cf0f1-4e54-4a17-e063-0514a8c02706
Données chiro altitude 30 mètres Projet éolien de Roche-et-Raucourt



2f1cf0f1-4e53-4a17-e063-0514a8c02706
Données chiroptères au sol Projet éolien de Roche-et-Raucourt



2f08ba7a-0278-d02a-e063-0514a8c04e2f
Données Avifaune Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Opportuniste



2f08ba7a-0277-d02a-e063-0514a8c04e2f
Données Avifaune Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Inventaire



2f08ba7a-0276-d02a-e063-0514a8c04e2f
Données Mammifères Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Inventaire



2f08ba7a-0272-d02a-e063-0514a8c04e2f
Données Flore Projet éolien de Roche-et-Raucourt - Inventaire



2f08ba7a-0271-d02a-e063-0514a8c04e2f
Données Chiroptères Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Inventaire



2f1d7dde-efa2-d8be-e063-0514a8c046ca
Données chiroptères altitude (haut) projet éolien de Roche-et-
Raucourt



2f085638-77f7-395f-e063-0514a8c063f7
Données Mammifères Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Opportuniste



2f085638-77f5-395f-e063-0514a8c063f7
Données Reptiles Projet éolien de Roche-et-Raucourt -
Inventaire

4 Avis de l'Armée, DGAC, Météo France

4.1 Avis de l'Armée



Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire

Villacoublay, le 16 MAI 2023
N° 245 / ARM / DSAÉ / DIRCAM / NP

Le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de la Haute-Saône (70).

RÉFÉRENCES : liste en annexe.

ANNEXE : une annexe.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence g), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 230 mètres sur le territoire de la commune de Roche-et-Raucourt (70).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Du point de vue des contraintes radioélectriques, le projet requiert une vigilance particulière par rapport aux radars militaires situés à proximité. Il s'avère que le projet engendre une gêne consentie.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile, je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence e), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir transmettre une copie de l'arrêté préfectoral à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile.

SDRCAM Nord – Site Mailloux
Base aérienne 705 de Tours – RD 910 – 37 076 TOURS CEDEX 02
courriel : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr

1/4

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre des armées
et par délégation,
le général de brigade aérienne Laurent Thiebaut,
directeur de la circulation aérienne militaire.



¹ NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers.

Références

- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État² ;
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement³, modifié ;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁴ ;
- f) arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne⁵ ;
- g) votre courriel du 22 mars 2023 (réf. AEU_AIOT_0100016800_Parc éolien de Roche-et-Raucourt).

² NOR DEFD1308371A

³ NOR DEVP1119348A

⁴ NOR EQUA9000474A

⁵ NOR TRAA1809923A

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté.
A l'attention de l'UID 25-70-90 - Pôle éolien / déchets, Madame MEYNADIER Valérie
valerie.meynadier@developpement-durable.gouv.fr

COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le chef de l'état-major de zone de défense de Metz.
emzd-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Haute-Saône.
dmd70.sec.fct@intradef.gouv.fr

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_0143_2023).

4.2 Avis de la DGAC



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Lyon, le 16/04/23

SNIA Centre et Est

Références du dossier : 2023.70.004 / B.18888 / T.152115
Reçu le 23/03/2023

À l'attention de :

Affaire suivie par : Oureda MAOUCHE - Tél. : 04 26 72 65 43
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

DREAL
Guichet unique des AE

Objet : Autorisation Environnementale – Parc éolien de Roche et Raucourt

Textes de référence :

1. Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
2. Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société **VALECO** pour l'implantation de 5 éoliennes sur la commune de Roche-et-Raucourt (70), aux coordonnées géographiques ci-dessous :

Éolienne	Latitude	Longitude	Cote sol (m)	Hauteur obstacle (m)	Altitude sommitale (m)
E1	47°36'29.920"N	5°41'15.620"E	243.59	230	473.59
E2	47°36'24.740"N	5°41'41.790"E	247.54	230	477.54
E3	47°36'8.800"N	5°42'0.330"E	231.32	230	461.32
E4	47°36'11.620"N	5°41'12.570"E	237.99	230	467.99
E5	47°36'0.090"N	5°41'36.520"E	239.7	230	469.7

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radio-électriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne.

Dans ces conditions, j'émet un **avis favorable** pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.

REMARQUES POUR LE PÉTITIONNAIRE à inclure dans l'arrêté :

- Les éoliennes devront être équipées **d'un balisage diurne et nocturne réglementaire**, en application de l'arrêté de référence en vigueur au moment de la réalisation du parc.
- Le guichet DGAC devra être informé de la date du levage des éoliennes dans un délai de 3 semaines avant le début des travaux pour la publication du NOTAM (par mail à : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr).

Se soustraire à ces obligations de communication pourrait entraîner la responsabilité du demandeur en cas de collision d'un aéronef avec l'éolienne.

Par ailleurs,

- Dans le cas d'utilisation d'engins de levage, d'une hauteur supérieure à 80 mètres nécessaires à la réalisation des travaux, il sera impératif de prévoir **un balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne).
- Les coordonnées géographiques, l'altitude du point d'implantation des éoliennes ainsi que la hauteur hors tout des ouvrages achevés devront être fournies au guichet DGAC (par mail) en temps utile. En retour, le guichet DGAC précisera au demandeur la procédure à suivre en cas de panne de balisage, en vue d'assurer l'information aéronautique des usagers aériens.

Responsable du Bureau Instructeur des Services
SMA-CENTRE & EST
Aïme GALLNER



4.3 Avis de Météo France - Certificat RADEOL



Direction des Systèmes d'Observation

42, avenue Gaspard Coriolis
31000 Toulouse



À l'attention de Fanny MICHEL
VALECO
188 RUE MAURICE BEJART
34080 MONTPELLIER

Objet : Certificat Radeol

Toulouse, le 08 décembre 2022

Nom du projet : PROJET EOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT

Affaire suivie par : DSO/CMR

Courriel : radeol@meteo.fr

Référence Météo-France : 2022-001092

Par déclaration en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de **ROCHE ET RAUCOURT (70)**.

Vous avez indiqué que ce projet relève du régime de l'autorisation unique environnementale (AUE) des ICPE. Dès lors, son acceptabilité est soumise au respect des conditions prescrites par l'arrêté ministériel modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Ce parc éolien se situerait à une distance de **74,01 km** du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens, à savoir le radar bande C de **Blaisy-Haut***.

Cette distance est **supérieure à la distance minimale d'éloignement** fixée par l'arrêté (20 km pour un radar bande C).

Dès lors, **aucune contrainte réglementaire spécifique** ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'**avis de Météo-France n'est pas requis** pour sa réalisation.

Ce certificat, joint à votre dossier de demande d'autorisation déposé en préfecture, permet de justifier de cette position réglementaire.

** Les coordonnées géographiques des radars concernés, ainsi qu'un rappel sur la réglementation et les études d'impact, vous sont accessibles à partir de l'url suivante : <https://www.radeol.fr>
Ce certificat n'est valable que pour les caractéristiques exactes du projet renseignées par le demandeur (cf. Annexe). En cas de modification du projet, un nouveau certificat doit être demandé.*

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr [@meteofrance](https://twitter.com/meteofrance)
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

Page 1/2

Annexe



Demandeur	
Nom	MICHEL
Prénom	Fanny
Société	VALECO
Email	fannymichel@groupevaleco.com
Adresse	188 RUE MAURICE BEJART
Code postal	34080
Commune	MONTPELLIER
Projet	
Nom	PROJET EOLIEN DE ROCHE-ET-RAUCOURT
Localisation	METROPOLE
Situation	TERRE
ICPE	AUE
Type	EOLIENNES
Commune #1	ROCHE ET RAUCOURT (70)
Dossier	
Référence	2022-001092
Date et heure	08/12/2022 11:19:19

Les coordonnées sont exprimées en degrés décimaux dans le système géodésique WGS84.

Eolienne/sommet	Latitude	Longitude
#1	47,6083119°	5,6876712°
#2	47,6068724°	5,694941°
#3	47,6024448°	5,7000929°
#4	47,6035291°	5,6868237°
#5	47,6000261°	5,6934782°